

## **Chef de division – Planification et réglementation (remplacement congé de maternité) (réaffichage)**

Le chef de division – Planification et réglementation supervise, coordonne, répartit et assure le suivi du travail de l'équipe sous sa responsabilité. Il planifie le développement du territoire et pilote les études urbaines afin de favoriser un aménagement réfléchi, durable et répondant aux besoins de la collectivité.

Il veille également au suivi, à l'application et à la mise en œuvre des différents outils de planification des divers paliers gouvernementaux. En collaboration avec les partenaires internes et externes, il intègre les principes de gestion environnementale et de développement durable dans la planification et la réalisation des projets, contribuant ainsi à bâtir un milieu de vie de qualité pour les citoyens.

### **Nos avantages**

Selon les conditions de travail réservées aux employés cadres (classe 6) où le minimum annuel de cette classe est de 107 494.31\$ (+ 9% versé à titre compensatoire des bénéfices)

### **Voici comment tu contribueras à bien servir la communauté soit à :**

- Déterminer, en collaboration avec son supérieur, les orientations, les objectifs ainsi que les priorités de sa division en fonction de la mission et des valeurs du Service;
- Gérer les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de sa division en conformité avec les règles, normes, règlements et conventions collectives en vigueur;
- Superviser, coordonner et agir en support au travail du personnel à sa charge;
- Assister son supérieur en ce qui a trait à l'administration générale du Service, plus particulièrement à la réglementation et à la planification;
- Élaborer et modifier la réglementation d'urbanisme et s'assurer du suivi des modifications des règlements régionaux et métropolitains;
- Assurer le suivi des changements législatifs et proposer, lorsque requis, des modifications réglementaires et s'assurer de la bonne compréhension des règlements par l'équipe du Service;

- S'assurer de l'application des diverses lois relatives à l'aménagement du territoire;
- Assurer la réalisation des dossiers devant être étudiés par le comité consultatif d'urbanisme;
- Renseigner, conseiller et assister les promoteurs, les entrepreneurs et différents professionnels dans le cadre de l'élaboration des projets de développement et négocier afin qu'ils correspondent aux orientations de la ville;
- Analyser et préparer les dossiers urbanistiques de toute nature;
- Participer à la réalisation d'études, d'analyses stratégiques et de développement.

### Profil recherché

- Détenir un baccalauréat en urbanisme ou en architecture ou l'équivalent;
- Avoir un minimum de 3 années d'expérience dans le domaine;
- Avoir un minimum de 2 années d'expérience en supervision d'équipe;
- Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec.

En plus des exigences ci-haut mentionnées, la personne devra:

- Détenir une connaissance approfondie de la législation et de la réglementation en matière d'urbanisme;
- Agir avec efficacité, rigueur et intégrité;
- Faire preuve de leadership et être reconnue pour ses aptitudes en mobilisation d'équipe;
- Se démarquer par son esprit d'analyse et son sens développé du service à la clientèle;
- Démontrer sa capacité à travailler sous pression et porter une attention particulière aux saines relations de travail;
- Maîtriser le français (écrit et oral).

La connaissance de la langue anglaise ainsi que du fonctionnement du système municipal constituent des atouts importants.

### Horaire

Lundi au vendredi (33.5 heures / semaine)

### Pour postuler

Consultez la section Blainville Emploi, sur le site Internet de la Ville de Blainville (**[blainville.ca/emplois](http://blainville.ca/emplois)**) et postulez en ligne. Seules les candidatures reçues en ligne via la section Blainville Emploi du site Internet seront considérées. La Ville de Blainville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés sont encouragées.

## Équité

À la Ville de Blainville, nous avons et appliquons un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE). En lien avec les principaux objectifs de ce PAÉE, nous invitons les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à soumettre leur candidature et à s'identifier dans la section prévue à cet effet. Conformément à la Loi sur l'égalité en emploi et parce qu'il n'y a que des avantages à reconnaître la diversité, nous voulons que la Ville de Blainville soit représentative de sa population et de la société québécoise.

De plus, parce que nous voulons un environnement inclusif et accessible, n'hésitez pas à nous faire part de toutes situations où votre candidature nécessiterait certaines mesures d'adaptation. Nous ferons tout en notre possible afin que vous puissiez avoir une évaluation juste et équitable de votre candidature.

## Informations supplémentaires

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées